

---

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de la  
Commission sur le transport et les travaux publics

Le mercredi 29 mars 2023, à 13 h 00  
Édifice Lucien-Saulnier, 155 rue Notre-Dame Est, Salle du conseil

Webdiffusée à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/traverseedesrues](http://ville.montreal.qc.ca/traverseedesrues) et sur la chaîne YouTube  
de la Ville de Montréal.

---

**Présences :**

- Mme Laurence Parent, présidente**  
Conseillère d'arrondissement, Le Plateau Mont-Royal
- M. Michel Bissonnet, vice-président**  
Maire d'arrondissement, Saint-Léonard
- M. Youness Boukala, membre**  
Conseiller d'arrondissement, Lachine
- Mme Arij El Korbi, membre**  
Conseillère d'arrondissement, Saint-Léonard
- M. Benoit Gratton, membre**  
Conseiller d'arrondissement, Verdun
- M. Enrique Machado, membre**  
Conseiller d'arrondissement, Verdun
- M. Peter McQueen, membre**  
Conseiller de la Ville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Mme Laura-Ann Palestini, membre**  
Conseillère de la Ville, LaSalle

**Absences :**

- Mme Mindy Pollak, membre**  
Conseillère d'arrondissement, Outremont

**Personnes invitées :** **Pierre-Étienne Gendron-Landry**, Société Logique  
**Marie Turcotte et Luc Forget**, Ex aequo  
**Catherine Houde et Valérie Duchatel**, Fondation INCA  
**Gilles Corbeil et Garry Barnier**, Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie Centre / Institut Nazareth et Louis-Braille  
**Normand Dionne**  
**Carole Zabihaylo**  
**Serge Poutin et Xavier Lebel**, RUTA Montréal

**Le quorum est atteint.**

---

## **1. Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 13 h 07. La présidente, Mme Laurence Parent, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle explique le but de la séance d'audition des opinions et présente le déroulement de la soirée. Elle demande ensuite aux commissaires de se présenter dans un tour de table et les invite à se décrire pour les personnes ayant un handicap visuel.

Mme Laurence Parent, présidente, termine son introduction en énonçant les diverses mesures d'accessibilité universelle mises en place pour faciliter la participation à cette consultation.

## **2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Benoit Gratton, appuyée par Mme Laura-Ann Palestini, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

### 3. Dépôt des opinions écrites ne faisant pas l'objet d'une présentation

La présidente, Mme Laurence Parent, dépose une opinion reçue. Il s'agit de l'opinion suivante :

- Oscar Hernandez

### 4. Audition des opinions - La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active

La présidente, Mme Laurence Parent, invite les personnes qui se sont inscrites à prendre la parole.

#### *Société Logique*

Pierre-Étienne Gendron-Landry commence son intervention, tel que mentionné dans l'[opinion écrite](#) et l'[enregistrement vidéo](#) disponibles sur le [site web des commissions permanentes](#), en présentant l'organisme qui est une ONBL qui a pour mission de promouvoir le design universel et en mentionnant que Société Logique fait partie du comité consultatif en accessibilité (CCAU) depuis sa création.

Si l'important travail réalisé par la Ville de Montréal est salué, Pierre-Étienne Gendron-Landry souligne qu'il serait important de systématiser ces pratiques d'aménagement, plus particulièrement :

- Mieux intégrer le design universel dans la conception des rues;
- Accélérer la mise en place d'aménagements accessibles
- Mieux systématiser la formation du personnel municipal et des fournisseurs.

Pierre-Étienne Gendron-Landry poursuit sur le paradoxe des rues piétonnes, notamment car elles posent parfois plus d'obstacles. Parmi ce qui pourrait être fait pour augmenter l'accessibilité universelle :

- conserver des parcours rectilignes;
- privilégier les informations tactiles, sonores et visuelles pour faciliter l'orientation;
- parcours libres d'obstacles verticaux;

- privilégier un environnement de marche agréable, apaisé au niveau sonore et sans surcharge de la signalisation;
- recherche d'un équilibre optimal entre les réponses aux besoins.

Il propose d'augmenter les collaborations, notamment avec les experts-es du design du milieu urbain, de l'ingénierie, de la réadaptation et surtout des représentants-es des personnes en situation de handicap.

Dans un même ordre d'idées, il estime que les activités du CCAU suspendues depuis un certain temps doivent reprendre. Il considère que la composition du comité pourrait être revue de façon à mieux intégrer le milieu de la recherche et que le mandat du comité devrait être élargi afin de mieux développer des solutions aux enjeux d'accessibilité universelle.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Younes Boukala	Demande à l'intervenant si Société Logique aurait des recommandations plus techniques à partager avec les membres de la Commission et qui seraient contenues dans le mémoire.
Laurence Parent	Demande si l'intervenant aurait en tête des pratiques exemplaires en place ailleurs qu'il pourrait partager avec les commissaires.

### *Ex aequo*

Marie Turcotte, accompagnée de Luc Forget, commence son intervention, tel que mentionné dans l'[opinion écrite](#) et l'[enregistrement vidéo](#) disponibles sur le [site web des commissions permanentes](#), en présentant l'organisme Ex aequo qui fait la promotion et

la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice. Elle fait remarquer que la Commission avait tenu, en 2013, une consultation sur la sécurité et le confort des piétons lors de la traversée de la rue et que des changements significatifs n'ont pas été constatés depuis.

Elle souligne que malgré le fait que la Ville de Montréal ait une politique en accessibilité universelle et malgré les travaux du chantier en accessibilité universelle depuis 2020, des aménagements publics ne tiennent pas compte des besoins des personnes en situation de handicap, comme le Réseau vélo express (REV) sur Saint-Denis.

Marie Turcotte souhaite insister sur trois points contenu dans le mémoire déposé par l'organisme :

- Voir et être vu-e
  - Que les objets au sol et la végétation des saillies ne dépassent pas 600 mm;
  - L'émondage pour assurer la visibilité;
- Bateau-pavé
  - S'assurer que le seuil soit de 13 mm;
  - Programme d'entretien des bateaux-pavés;
- Feux à décompte numérique
  - Poursuivre l'installation de ce dispositif;
  - Que tous les feux aient un décompte numérique.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

<b>Commissaires</b>	<b>Questions / commentaires</b>
Benoit Gratton	Souhaiterait savoir quels sont les enjeux rencontrés concernant les arrêts d'autobus aux abords du Réseau express vélo (REV) Saint-Denis / Souligne que le REV de la rue Peel semble mieux correspondre aux attentes des personnes représentants Ex aequo.

---

Laurence Parent	Invite l'intervenante à poursuivre avec des points importants qui n'auraient pas été mentionnés / Demande dans quelle mesure des personnes se privent d'utiliser le réseau de la STM, notamment en raison de difficulté à rejoindre l'arrêt d'autobus.
-----------------	--

---

### *Fondation INCA*

Catheryne Houde, juriste et cheffe de la défense des droits qui est accompagnée de Valérie Duchatel, commence son intervention, tel que mentionné dans l'[opinion écrite](#) et l'[enregistrement vidéo](#) disponibles sur le [site web des commissions permanentes](#), en présentant l'organisme.

Catheryne Houde précise que la présentation sera faite autour de trois points :

- Feux de circulation
  - l'absence de feux sonores met en péril la sécurité des personnes aveugles ou ayant une perte de vision;
  - le fait que les demandes d'installation de feux sonores soient considérées comme des cas d'espèce;
  - les délais engendré par les démarches d'installation ou de réparation de feux sonores constituent un obstacle;
  - l'accès physique aux feux sonores peut parfois être un obstacle, notamment en hiver lorsque la neige s'accumule près du poteau de feux sonores;
  - le manque de dispositif sans fil pour activer le feux sonores peut être un obstacle;
- Partage de la rue
  - l'utilisation des vélos et des trottinettes électriques expose au danger dans la mesure où ils n'émettent pas de son et lorsqu'utilisé en libre-service, ils peuvent être laissés à des endroits non prévus et donc obstruer la voie - recommande d'encadrer l'utilisation de ces appareils;

- les rues piétonnes posent des défis aux personnes aveugles car il n'y a plus de circulation à laquelle s'aligner, idéalement d'autres dispositifs doivent être prévus;
- démarcation claire et tactile entre les différentes zones;
- La formation et la sensibilisation des divers acteurs et actrices
  - il serait très pertinent d'inclure les personnes ayant un handicap de manière générale, et les gens qui ont une perte de vision de manière spécifique, à la sensibilisation qui est faite au grand public quant au partage de la voie;
  - il serait très important de sensibiliser les gens, les commerçants et les entreprises au fait de ne pas laisser d'obstacles obstruer la voie;
  - sensibiliser aux obstacles non détectables avec une canne blanche, comme les pancartes électorales ou non.

Elle termine en mentionnant que la technologie a permis d'incroyables avancées dans les conditions de vie des personnes aveugles, et que la Ville de Montréal doit s'inspirer de ses progrès pour faire avancer la qualité de vie des personnes aveugles.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

<b>Commissaires</b>	<b>Questions / commentaires</b>
Peter McQueen	Souhaite en savoir plus sur les obstacles que créent les pancartes électorales et sur une recommandation quant à la hauteur idéale.
Laurence Parent	Demande si les intervenantes ont une opinion sur la signalisation utilisée lors des travaux / Demande si des exemples de bonnes pratiques pourraient être partagés avec la Commission.

- Pause -

*Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie Centre / Institut Nazareth et Louis-Braille*

Gilles Corbeil, accompagné de Garry Barnier, commence son intervention, tel que mentionné dans l'[opinion écrite](#) et l'[enregistrement vidéo](#) disponibles sur le [site web des commissions permanentes](#), en présentant l'organisme et ses services. Il souligne que la participation sociale est en lien direct avec la qualité de l'interaction entre la personne et son environnement. Si une personne a une interaction positive avec son environnement, elle sera en pleine participation sociale et ne sera pas en situation de handicap.

Garry Barnier présente quant à lui les enjeux se présentant pour les personnes personnes déficientes visuelles lors des déplacements.

Gilles Corbeil présente ensuite la procédure d'analyse des demandes d'installation de feux sonores et rappelle que les demandes sont traitées par l'Institut dans un délai de 30 jours. L'Institut n'a pas d'autorité quant à l'installation, c'est à la Ville que cette responsabilité revient.

Garry Barnier rappelle que la Ville de Montréal s'est engagée, auprès du comité signaux sonores, à répondre aux demandes dans un délai d'une année. Il précise que même si ce délai est mieux, il n'en demeure pas moins que c'est tout de même très long pour la personne qui ne peut se déplacer en raison de l'absence de feux sonores.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

<b>Commissaires</b>	<b>Questions / commentaires</b>
Enrique Machado	Souligne avoir apprécié la mention que c'est l'environnement qui crée le handicap / Demande s'il y a des aménagements spécifiques en fonction de la gradation de la limitation visuelle.
Younes Boukala	Mentionne qu'une expression l'a particulièrement interpellé, à savoir qu'un système qui a les plus grandes capacités possibles sera en mesure de répondre à la



	personne qui a le moins de difficulté / Souhaite que les intervenants élaborent plus sur le sujet.
Michel Bissonnet	Souhaite en savoir un peu plus sur la norme en place à Montréal quant au temps de traverse lorsque des feux sonores sont en place.

### *Normand Dionne*

Normand Dionne commence son intervention, tel que mentionné dans l'[opinion écrite](#) et l'[enregistrement vidéo](#) disponibles sur le [site web des commissions permanentes](#), en soulignant que les entraves à la circulation ont créé deux problèmes :

- 1) un faux sentiment de sécurité chez les piétons et les cyclistes;
- 2) une augmentation importante de la pollution atmosphérique.

Il formule ensuite une série de recommandations :

- à tous les passages piétons, construire une bande couleur antidérapante et très légèrement surélevée d'un trottoir à l'autre;
- à tous les passages de rue à double sens et aux abords des écoles, installer un bouton rappel qui s'accompagne d'un signal sonore;
- à tous les passages, poser un éclairage nocturne, à visières notamment, pour les traverses et les piétons soient bien visibles.

Songeant au financement de ces mesures, Normand Dionne se questionne également sur le déneigement des pistes cyclables, estimant que les passages piétons sont beaucoup plus importants que le déneigement des pistes cyclables. Il propose aussi une plaque d'immatriculation pour les vélos, de manière à identifier les personnes qui commettent des infractions. Il relève enfin l'importance de la sensibilisation auprès de l'ensemble des personnes partageant le réseau routier, en mettant l'accent sur la responsabilité individuelle pour garantir la sécurité.

Normand Dionne conclut avec un appel à la prise en compte des problèmes environnementaux dans la prise de décision, estimant qu'une attention particulière à la fluidité de la circulation permet de faire face à ces défis.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Laurence Parent	Mentionne que le mémoire du citoyen sera lu avec attention.

### *Carole Zabihaylo*

Carole Zabihaylo, commence son intervention, tel que mentionné dans la [présentation](#) et l'[enregistrement vidéo](#) disponible sur le [site web des commissions permanentes](#), en soulignant qu'elle fait partie du comité en accessibilité universelle de l'arrondissement de Verdun et qu'elle a anciennement été une spécialiste en orientation et mobilité ayant réalisé trois recherches avec la Ville de Montréal. Elle mentionne l'importance de continuer à réaliser des recherches sur le sujet.

Son intervention se concentre principalement sur les signaux sonores et sur la manière dont les signaux sonores ont été façonnés. Elle revient sur les méthodes utilisées par les personnes ayant une limitation visuelle pour traverser la rue

Carole Zabihaylo explique le fonctionnement du signal sonore, ses avantages et aussi ses inconvénients. Elle suggère de poursuivre les recherches pour que le signal sonore soit encore plus efficace.

Concernant l'installation, elle estime que la Ville de Montréal connaît assez les normes pour installer des feux sonores lorsqu'il y a déjà un problème. Concernant la vigilance et l'entretien, elle note certains problèmes liés à l'installation inadéquate, les nouveaux cornets utilisés ou encore les panneaux utilisés sur les poteaux.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Younes Boukala	Souhaite savoir s'il serait possible pour les personnes ayant une déficience visuelle, d'utiliser leur téléphone intelligent pour activer les feux sonores, notamment.
Laurence Parent	Souhaite savoir s'il serait possible d'ajouter un feux sonores sur un aménagement avec pistes cyclables / Demande s'il serait possible que des personnes ayant une limitation visuelle ne soient pas au courant de l'utilisation des feux sonores.

### *RUTA Montréal*

Serge Poulin, accompagné de Xavier Lebel, commence son intervention, commence son intervention, tel que mentionné dans l'[opinion écrite](#) et l'[enregistrement vidéo](#) disponible sur le [site web des commissions permanentes](#), en présentant l'organisme et en soulignant que le mémoire est présenté par la Table de concertation sur l'accessibilité universelle des transports collectifs de l'île de Montréal.

Xavier Lebel revient sur un portrait statistiques des personnes ayant des limitations et des incapacités, et que ces personnes ne constituent pas un groupe homogène. Il estime que malgré les politiques et normes en place, plusieurs aménagements d'espaces publics et de voies piétonnières ne tiennent nullement compte des besoins des personnes en situation de handicap. Il mentionne qu'il faut non seulement tenir compte de l'accessibilité universelle lors de la traversée de la rue, mais aussi tout au long des déplacements.

Il propose une série de recommandations pour rendre les traversées universellement accessibles et sécuritaires.

Concernant la piétonnisation des rues, Xavier Lebel soutient qu'elle constitue un autre obstacle important pour une traversée sécuritaire et accessible en plus de la perte de service du transport en commun sur l'axe piétonnisé.

Concernant l'aménagement des pistes cyclables, il souligne que le déploiement de la rampe du transport adapté pose des enjeux. Serge Poulin propose d'éviter l'ajout de terre-pleins protecteurs et les pistes cyclables bidirectionnelles. Xavier Lebel propose de limiter le nombre de voies à traverser.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Benoit Gratton	Mentionne qu'il existe un guide sur les arrêts d'autobus sur le réseau vélo express (REV) de la rue Peel / Souhaiterait avoir l'opinion des intervenants sur le sujet.
Laurence Parent	Souhaite que les intervenants élabore davantage sur les rues piétonnes.

La présidente, Mme Laurence Parent, remercie chaleureusement les intervenantes et les intervenants pour leurs réflexions et recommandations.

## 5. Clôture de l'assemblée

La présidente, Mme Laurence Parent, joint sa voix à celles de ses collègues pour remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de préparer une opinion et celles qui ont contribué à assurer la bonne marche de cette assemblée et de cette consultation, notamment les représentantes et représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Elle rappelle que toute la documentation est disponible sur la [page dédiée](#) et sur [Réalisons Montréal](#) | [Making Montréal](#) et que les Montréalaises et les Montréalais ont jusqu'au 31 mars pour s'exprimer, et ce, par divers moyens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 44 sur une proposition de M. Michel Bissonnet, appuyée par M. Enrique Machado.

**APPROUVÉ LE : 10 mai 2023**



---

Laurence Parent  
Présidente



---

Marie-Claude Haince  
Coordonnatrice - soutien aux  
commissions permanentes